

Finance solidaire : l'épargne citoyenne rouvre des commerces & services dans les campagnes

Alors que la Semaine de la finance solidaire met en lumière, du 9 au 15 novembre, une épargne solidaire en plein essor, la coopérative Villages Vivants poursuit sa collecte de 1,7 M€ d'épargne citoyenne, ouverte jusqu'à la fin de l'année. Elle vise à rouvrir cafés, épiceries, boulangeries ou tiers-lieux dans les campagnes. Dès 100 €, chacun peut investir et bénéficier d'une réduction d'impôt de 25 % (sous conditions).

Rencontres à venir : en ligne, à Clermont-Ferrand, Saint-Étienne et Paris.

La finance solidaire progresse : 34 milliards d'euros d'encours

La Semaine de la finance solidaire se tient au cœur du Mois de l'économie sociale & solidaire. L'élan est net : selon le baromètre de la finance solidaire 2026, l'encours de la finance solidaire a augmenté de 15 % en 2025, pour atteindre 34 milliards d'euros. Villages Vivants le constate à son échelle : avec 1 214 200 € d'épargne citoyenne mobilisés en 2025, la coopérative voit les montants investis augmenter et ses sociétaires renforcer régulièrement leur participation. Autre signe d'une confiance solide : seules cinq sorties de capital ont été enregistrées en huit ans.

Villages Vivants vise 1,7 M€ d'épargne solidaire en 2026



62 % des communes françaises n'ont plus de commerce (contre 25 % dans les années 1980)⁽¹⁾. Pour de nombreux entrepreneurs ruraux, l'accès à un local constitue le principal obstacle. Bâtiments trop chers, travaux importants,

exigences bancaires ou manque de financement empêchent des activités pourtant indispensables de s'installer ou de se maintenir.

C'est pour faire sauter ce « verrou immobilier » que la coopérative immobilière et solidaire achète, réhabilite et loue des bâtiments à des porteurs de projets, qui y développent des activités utiles au territoire : cafés, épiceries, boulangeries, auberges, librairies, théâtres, tiers-lieux. Une manière de prioriser la valeur d'usage à la spéculation immobilière. Via la campagne en cours baptisée « Entrez, c'est ouvert ! », chacun peut participer à cette dynamique à son échelle.

Placer son épargne chez Villages Vivants, c'est avoir un impact concret :

en huit ans, Villages Vivants a acheté et rénové 36 lieux* dans 13 départements du quart sud-est de la France, générant 150 emplois abrités sur ces lieux (69% de femmes). La coopérative a ainsi rénové 13 300 m² de bâti ancien, en choisissant des modalités respectueuses de l'environnement. Ces lieux représentent 12 millions d'euros investis, grâce à 1 100 citoyen·nes investisseur·euses. Chaque euro investi par les épargnants contribue ainsi directement à maintenir et à développer les services de proximité en milieu rural.

*Parmi les derniers lieux achetés : [le théâtre de l'Arentelle](#) en Lozère, [l'auberge paysanne Les Tablées](#) dans le Rhône et Le Ravito à Panissières, dans la Loire, acheté le 7 octobre dernier (lieu multi activités avec ateliers mutualisés d'artisans, bar associatif, bibliothèque libre, zone de libre-échange, etc).



Le théâtre de l'Arentelle en Lozère



L'auberge paysanne Les Tablées dans le Rhône

Une épargnante partage sa démarche :



“Villages Vivants, c'est mettre de la coopération dans l'immobilier (...), c'est remettre du sens sur la valeur créée, qui n'est pas uniquement capitalistique mais aussi humaine et sociale.”

Cristel Brisac Da Fonseca, porteuse de titres et sociétaire de Villages Vivants



En bref : investir chez Villages Vivants

- **Le produit financier :** des parts sociales
- **Ticket d'entrée :** dès 100 €, souscription en ligne.
- **Avantage fiscal :** réduction d'impôt de 25 % du montant investi (dispositif IR-PME)⁽²⁾.
- **Durée :** investissement remboursable sur demande. Pour conserver la réduction d'impôt, il faut laisser ses parts au moins cinq ans chez Villages Vivants.
- **Risque :** investir dans des parts sociales comporte un risque de perte en capital. Les parts ne sont ni garanties ni revalorisées⁽³⁾.
- **Label :** depuis 2023, les parts sociales de Villages Vivants sont labellisées Finansol(4) (attribué par FAIR).
- **Solidité de l'engagement :** seulement 5 sorties de capital en huit ans, et plus de 25 % des 1 100 citoyen·nes investisseur·euses a réinvesti au moins une fois chez Villages Vivants.
- **Modalités de remboursement :** les parts sociales sont remboursées au plus à leur valeur nominale, dans les conditions prévues par les statuts de la coopérative (après l'assemblée générale suivant la demande, dans un délai d'un an maximum).

Les rendez-vous 2026 de la finance solidaire avec Villages Vivants

- **9 novembre de 18h à 20h : webinaire « comment la finance solidaire crée des communs au service des campagnes ? »** - co-organisé par Villages Vivants, Terre de Liens, Energie Partagée, la Coopérative Oasis et FAIR.

Intervenant-es :

- Anne-Laure Federici, déléguée générale du RTES, Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Sociale et Solidaire
- Timothée Duverger, historien, responsable de la Chaire TerrESS de Sciences Po Bordeaux et chercheur au Centre Emile Durkheim
- Jessica Raciti, conseillère municipale à Montsauche-les-Settons, vice-présidente en charge des transitions et du programme Territoire à Énergie Positive au Parc naturel régional du Morvan
- Martin France, Maraîcher sur la ferme collective Terre de Liens de Marais Sage dans le Pas-de-Calais
- Webinaire animé par Raphaël Boutin, cofondateur et codirecteur de Villages Vivants, Responsable des Opérations

➤ [lien d'inscription](#)



- **17 novembre à Clermont-Ferrand : « Marcelle ne croit pas qu'une autre finance est possible, et vous ? »** conférence théâtralisée de Mathilde Dumoulin, suivie d'échanges avec des acteurs locaux qui œuvrent pour une finance solidaire, éthique, respectueuse des personnes et de l'environnement. Le Lieu-Dit, de 19h à 23h, gratuit, entrée libre.
- **21 et 22 novembre à Saint-Etienne :** Villages Vivants au **salon Tatou Juste au Parc Expo** > Espace « Travailler autrement », Stand « Entrepreneuriat engagé »
- **26 novembre 2026 à Paris :** Villages Vivants à la **KISS, la Kermesse de l'Immobilier Social et Solidaire**. Au programme : jeux et conférences sur des problématiques liées à l'accès au foncier.

INFOS PRATIQUES

L'investissement se fait en ligne, en quelques minutes.

Pour en savoir plus sur l'épargne solidaire :

- [ÉPARGNE SOLIDAIRE POUR DÉBUTANTS : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT D'INVESTIR](#)
- [FINANCE SOLIDAIRE ET RURALITÉ : 4 COOPÉRATIVES QUI APPORTENT DES SOLUTIONS CONCRÈTES](#)
- [OÙ VA L'ARGENT CONFIE À UNE FONCIÈRE SOLIDAIRE ? LE PARCOURS D'UN EURO INVESTI CHEZ VILLAGES VIVANTS](#)

A PROPOS DE VILLAGES VIVANTS

Créée en 2018, la coopérative immobilière et solidaire Villages Vivants achète, rénove et loue des locaux pour ouvrir des épiceries, boulangeries, cafés, auberges ou encore tiers-lieux dans les territoires ruraux. Présente dans 13 départements (3 régions) du quart sud-est de la France, la coopérative a acquis son 36^{ème} lieu en 2026. Villages Vivants comptabilise 150 emplois abrités sur les lieux (69% de femmes salariées), 12 millions d'euros investis et 13 300 m² rénovés, grâce à 1100 citoyen·nes investisseur·euses.

EN SAVOIR PLUS

- ✓ [Dossier de Presse 2026](#)
- ✓ [Sélection photo](#)

CONTACTS PRESSE

Florentine Collette

Responsable relations médias

06 58 72 21 42

florentine@florentinecollette.fr

Florie Gaillard

Responsable communication

06 51 67 65 25

f.gaillard@villagesvivants.co

<https://www.villagesvivants.com/entrezcestouvert/>
[Instagram](#) / [LinkedIn](#)

(1) Rapport d'information Assemblée Nationale publié en mai 2025

(2) Sous réserve de respecter les conditions légales et fiscales applicables.

(3) [Consulter le DIS](#) pour en savoir plus.

(4) Ce label distingue les produits d'épargne solidaire et atteste que :

- les souscripteurs ont accès à une information fiable sur l'utilisation de leur épargne ;
- les fonds collectés financent des activités à forte utilité sociale et environnementale.